

Formation Linguistique A2 « F.L. A2 »

« des étrangers Primo-arrivants après le CIR »

C'est quoi F.L A2 ?

↪ En liaison avec la DAAEN "Direction de l'Accueil, de l'Accompagnement des Etrangers et de la Nationalité", l'OFII "Office Française de immigration et de l'Intégration" a lancé un nouveau marché de formation linguistique à destination des primo-arrivants.



Pour qui ?

↪ Pour les personnes signataires du Contrat d'Intégration Républicaine, pouvant prétendre à la carte de resident.
↪ Attestant, par la production d'un diplôme, du certificat d'assiduité (ou attestation de presence) délivré dans le cadre du CIR ou de tout autre test produit par un organisme indépendant, qu'ils détiennent le niveau A1 "ce dernier critère n'est pas opposable aux réfugiés"
↪ Et sont en règle avec leur CAI/CIR

Pourquoi cette formation?

↪ Il s'agit d'un nouveau dispositif d'apprentissage du Français visant l'atteinte **du niveau A2 Oral/Ecrit** du CECR "Cadre Européen Commun de Référence pour les langues" en lien avec la délivrance de la carte de résident "**niveau A2 nécessaire**", à partir du 27 mars 2018, pour l'obtention de **la carte de résident**"



ORGANISATION PEDAGOGIQUE ?

↪ Formation non rémunérée à temps partiel : 20 heures hebdomadaires
↪ Pour un total de 100 heures par bénéficiaire sur 5 semaines
↪ Le parcours doit se décliner de la façon suivante :

- ♦ **Présentiel**, pour 80 % du temps ;
- ♦ **Auto apprentissage** encadré et utilisation de nouvelles technologies, pour 10 % du temps
- ♦ **Mise en situation**, pour 10 % DU TEMPS

